

Canet 66 Natation



AUTORISATION PARENTALE 2019/2020

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents. Si celle-ci fait défaut, il leur faut demander l'autorisation au Juge des enfants ou au Procureur de la République.

L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Je soussigné(e), le responsable légal, Mr/Mme.....

Père ☐ Mère ☐ Autre ☐

Adresse

 Domicile.....  Professionnel.....

 Portable  Autre

Sécurité Sociale

CAISSE.....N° du Centre.....

Autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant :

Nom – Prénom.....Date de Naissance

N° de Sécurité Sociale

Personne à joindre en cas d'urgence :

Mon enfant est allergique :

Mon enfant prend un traitement médical :

Signature du responsable légal

Canet 66 Natation

REGLES QUE JE M'ENGAGE A RESPECTER AINSI QUE MON ENFANT

- ✓ Mon enfant adhère volontairement à l'Association Sportive
- ✓ J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées ou programmées lors des cours, entraînements, stages ou compétitions auxquels participe le club Canet 66 Natation. Je m'engage à le faire arriver entre 5 et 10 mn avant le début de l'entraînement et à venir le rechercher à l'heure à la fin de l'entraînement ou au plus tard 10 mn après.
- ✓ **ATTENTION : 10 mn après le début du cours le bassin sera fermé aux adhérents retardataires qui ne pourront plus être acceptés au cour.**
- ✓ Je m'engage à prévenir l'éducateur ou le secrétariat du club en cas d'absence. En cas d'absences répétées et non justifiées, mon enfant sera à nouveau évalué, puis il réintègrera son groupe ou le groupe inférieur. Je sais que sa progression dépend de son assiduité aux cours.
- ✓ Mon enfant devra se doucher avant de se mettre à l'eau, ne pas macher de chewing gum. Le bonnet de bain est obligatoire et le port des chaussures interdit à partir de l'entrée des vestiaires. Seul le maillot de bain est autorisé, pas de bermuda ni de short de bain. Je m'engage à marquer son matériel à son nom (palmes, paddles, lunettes....)
- ✓ Je m'engage à accompagner mon enfant à la piscine et à vérifier que les cours sont assurés mais je ne resterais pas au bord du bassin durant la séance d'entraînement.
- ✓ J'autorise le Président du club ou par délégation l'éducateur à prendre en mes lieux et place toutes les dispositions concernant mon enfant en cas de maladie, d'incident ou d'accident et à faire intervenir un médecin pour pratiquer toute intervention en cas d'urgence. (autorisation parentale jointe)
- ✓ Je donne mon consentement à la reproduction et à la diffusion de l'image de mon enfant sur tout document relatif au club (y compris le site internet) et ce à titre gracieux. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à Canet 66 natation ou à Canet66natation@gmail.fr

Fait à Canet, le

Signature du/des parents
Précédée de la mention
« bon pour accord »